

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200622-010

du 22 juin 2020

n°010

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (72) : JM.TARDIF, A. PICHON, J. ROY, B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGÜL, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, G. PRINCET, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES NAULEAU, P. BIGOT, B. DE COURREGES, Y.TARTARIN, P. GUENAIRE, F. MARCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, B. FONTAINE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, P. AZILE, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, V. LEAU, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, B. BERTON (suppléant T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON.

POUVOIRS (4) : J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
S. RAYNAUD donne pouvoir à Y. ERGÜL
N. ALEXANDRE donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU

EXCUSES (6) : A. MESSAOUDENE, D. SIMONET, S. MIGEON, ML. CHABOT, P. ROCHER,

Nom du secrétaire de séance : Lucien JUGE

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 (hors Grand Châtellerault Est)

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés, veille au bon fonctionnement des services mis à disposition des usagers :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables organisée du lundi au samedi, et en sacs jaunes fournis aux usagers;
- 10 déchèteries ouvertes du lundi au dimanche ;
- collecte bi-hebdomadaire du carton (hypercentre et zone Nord de Châtellerault)
- collecte en apport volontaire (296 globes à verre, 141 globes à papiers, 68 conteneurs à textiles, linges de maison et chaussures, 40 conteneurs enterrés à ordures ménagères, 26 conteneurs enterrés à emballages ménagers recyclables en 2019);
- programme de promotion du compostage individuel ;
- programme Économie Circulaire ;
- collecte des déchets verts et des encombrants sur rendez vous des personnes à mobilité réduite (plus de 70 ans, personnes handicapées ou seules sans moyen de locomotion).

VU l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion de la collecte et du traitement des déchets des ménages par les établissements publics de coopération intercommunale,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200622-010

du 22 juin 2020

n°010

page 2/2

VU l'article L.2224-1 7-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant la présentation du rapport d'activité dans les six mois de la clôture de l'exercice et l'avis de l'assemblée délibérante,

VU l'article 3.I.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation du service de gestion des déchets, dans le cadre de l'exercice de ses compétences,

CONSIDERANT les objectifs fixés pour 2019 consistaient à optimiser les services, réduire la production des déchets et augmenter la part des déchets valorisés,

CONSIDERANT que les objectifs atteints ont été les suivants :

- étude et démarrage des travaux de mise aux normes et d'optimisation du réseau de déchèteries ;
- compostage individuel: 411 foyers équipés en 2019 portant le nombre de foyers équipés sur Grand Châtellerault à 5 361 (objectif : équiper 7 900 foyers) ;
- sensibiliser à la réduction et à la valorisation des déchets (2 978 personnes lors d'interventions auprès du grand public, 2 105 enfants lors d'animations scolaires, 687 usagers suite à des erreurs de tri ...) ;
- réduire la part de déchets à éliminer (- 620,75 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2018 sur le territoire de Grand Châtellerault Sud soient - 3,89 %). La quantité de déchets a cependant été en augmentation par rapport à 2018 (+ 2 269,63 T soit 4,70 %). La quantité de déchets reçus en déchèteries a été en forte augmentation (+ 2 623,97 T par rapport à 2018 soit 10,15 %).
- la part de déchets valorisés est en augmentation :

taux de valorisation de Grand Châtellerault : 65,34 % 2019 (au lieu de 63,19 % en 2018)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport ci-joint sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 et de le transmettre aux maires des communes membres de Grand Châtellerault pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER

